

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2024_007

Action sur les stations d'alerte de crues dans le cadre du PAPI complet Tarn-amont 2024-2029 : Choix de l'entreprise

Le huit février deux mille vingt-quatre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, Madeleine MACQ, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES, Séverine PEYRETOU

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 30 janvier 2024

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 15	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier, animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI),

Vu la démarche engagée en 2016 pour élaborer et mettre en œuvre un PAPI d'intention sur le territoire du Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des risques d'inondations et des enjeux en présence pour l'économie locale,

Vu la convention-cadre relative au PAPI d'intention signée le 20 février 2019 par l'État, la Région Occitanie et le SMBV Tarn-amont et la prolongation du PAPI d'intention jusqu'au 31 décembre 2021 afin de finaliser les différentes actions prévues,

Vu la fin du PAPI d'intention en date du 31 décembre 2021 et la mise en œuvre des actions prévues,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2020_010 du 24 mars 2022 relative à l'engagement sur le PAPI complet Tarn-amont,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont,

Considérant le passage du dossier du PAPI Tarn-amont en commission inondation de bassin

Adour-Garonne et l'avis de labellisation en date du 3 octobre 2023, et le courrier de M. Le Préfet coordonnateur de Bassin du 17 novembre 2023,

Considérant la délibération DE_2023_026 actant le lancement de l'action 2.1 du PAPI complet du Tarn-amont 2024-2029 sur les stations d'alerte de crues,

Le Président rappelle que cette action porte sur l'installation d'un nouveau réseau de stations de surveillance sur le territoire du Tarn-amont.

La consultation relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement d'un système d'alerte local de crues s'est déroulée du vendredi 17 novembre 2023 au vendredi 19 janvier 2024. Elle a fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur www.achatpublic.com.

1 réponse est parvenue au syndicat Tarn-amont dans les délais imposés. L'ouverture des plis a été réalisée par clé sécurisée et dématérialisée sur la plateforme le lundi 22 janvier 2024.

La commission d'achat s'est réunie le 30 janvier 2024 et après présentation du rapport d'analyse, a formulé l'avis suivant : l'offre de Egis eau est retenue

Tranche ferme « Appui à la définition du système d'alerte » : 26 800 €HT - 32 160 €TTC
Sur la base de 6 sites minimum

Tranche optionnelle 1 « Assistance technique pour l'installation des stations » :
11 220 €HT - 13 464 €TTC
Sur la base de 6 sites minimum

Tranche optionnelle 2 « Assistance technique pour la mise en place du système d'acquisition des données et de supervision » : 6 500 €HT - 7 800 €TTC

Tranche optionnelle 3 « Conception d'outils de diagnostic hydrologique en temps réel » : 14 400 €HT - 17 280 €TTC
Sur la base de 6 sites

Réunion/atelier supplémentaire : 1 200 €HT - 1 440 €TTC
Sur la base de 1 réunion

Soit 60 120 €HT ou 72 144 €TTC
Sur la base de 6 sites et d'1 réunion supplémentaire

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées,

Considérant l'avis de la commission d'achat réuni le 30 janvier 2024, et le rapport d'analyse de l'offre dressé, le Président propose au comité syndical de retenir l'offre précédente, reconnue comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Accepte le marché,

Décide d'attribuer le marché conformément à l'avis de la commission achat,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget prévisionnel 2024 et suivants,

Autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue, ainsi que tous les autres documents

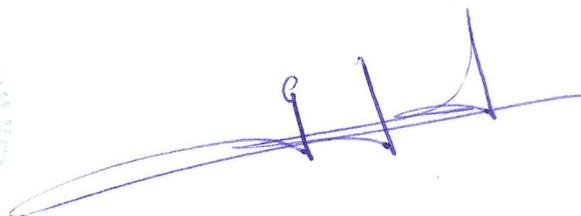
s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES



Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 08/02/2024
et publié ou notifié
le 13/02/2024

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.